



Le vol de marchandise dans les entreprises

publié le **20/10/2015**, vu **2704 fois**, Auteur : [Agence AFIP Détective](#)

Les salariés d'une entreprise de Gennevilliers ont été arrêtés la semaine dernière car ils avaient dérobé des vêtements de marque pour un montant d'environ 750 000 euros...

Le jeudi 15 octobre 2015, à la faveur d'un contrôle routier de pure routine sur le pont d'Epinay, les policiers du commissariat de Gennevilliers (92) ont réalisé une surprenante découverte. En effet, à l'intérieur d'une voiture de marque Opel possédant des vitres teintées, les forces de l'ordre ont mis la main sur un important lot de vêtements volés. La valeur marchande de cet étonnant butin a été estimée à 42 500 euros.

D'après les déclarations du Parisien, les trois hommes qui étaient à bord du véhicule étaient employés chez XPO. Il s'agit d'une entreprise qui exerce sur le port de Gennevilliers. Celle-ci est d'ailleurs spécialisée dans la redistribution des articles de fins de série auprès de boutiques en ligne et des magasins de déstockages. La combine semblait pourtant bien ficelée puisqu'un des membres de l'équipe avait pris la précaution de signaler à sa direction que ces vêtements étaient défectueux. Ainsi "effacé" des stocks, tout laissait penser que ce détournement de vêtements pouvait donc se réaliser en toute discrétion s'il n'y avait pas eu ce contrôle routier inopiné mené par la police...

Dans un box appartenant au présumé cerveau de l'affaire, pas moins de 2 500 pièces ont été découvertes... Il faut savoir qu'il s'agissait principalement de vêtements fabriqués par de grandes marques et dont la valeur a été estimée à environ 750 000 euros ! L'objectif de ce trio était de démissionner par souci de discrétion, puis de commercialiser tous ces vêtements par l'intermédiaire de leur future boutique en ligne. Quelques pièces avaient déjà été proposées à la vente par la sœur du présumé chef, et ce via le site d'annonces "*Le Bon Coin*". Toujours selon les informations émanant du Parisien, celle-ci pourrait se retrouver face à la justice pour des faits de recel. Déférés devant le juge d'instruction de Nanterre, les membres du gang font l'objet d'une mise en examen pour "vol en réunion".

Découvrez la suite de cet [article en cliquant ici](#)